

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C°, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Avril 1875.

Chronique générale.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin, à neuf heures, à l'Élysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

On télégraphie le 8 de Berlin, à la Gazette de Cologne, que les soldats de la réserve convoqués pour les manœuvres se sont révoltés le 5 à Beuthen, dans la Haute-Silésie.

Des troupes sont arrivées de différents points pour réprimer le désordre, et les émeutiers ont été arrêtés. La Gazette de Cologne ajoute que les hommes en question, qui sont de race polonaise, se sont révoltés parce qu'on leur a fait croire qu'ils allaient être forcés de faire la guerre au Pape.

Une dépêche de l'Agence Havas signale la publication dans le Times de la circulaire du ministre de la guerre dont il était question depuis quelques jours.

C'est décidé, à ce qu'il paraît, la primeur des documents officiels est désormais réservée à la feuille anglaise.

Le correspondant parisien du Times assure que M. le ministre de la justice, à son retour à Paris, adressera une autre circulaire aux juges de paix.

Il est définitivement question de construire immédiatement à Versailles un nouvel hôtel pour la préfecture de Seine-et-Oise.

Les plans et les devis vont être mis à l'étude.

En ce moment, le ministère fait étudier avec un soin extrême la question des monts-de-piété. Il veut se rendre compte de la possibilité de réduire uniformément le taux de l'intérêt à 6 0/0, tous frais payés, et, si cette possibilité lui était prouvée, on établirait des bureaux de prêts dans chacun de nos chefs-lieux d'arrondissement.

Est-ce dans le camp orléaniste que le citoyen Gambetta veut chercher des recrues plus capables pour le jour où il reprendra la dictature ?

Il y a rivalité d'influence dans le parti bonapartiste, entre MM. Rouher, le général Fleury et M. Levert ; ce dernier passe pour être très-remuant et très-ambitieux ; son salon est très-fréquenté par les bonapartistes.

Le prince Napoléon veut entrer dans la vie militante de la presse, dans le but surtout de combattre l'influence politique de M. Rouher dans le parti bonapartiste.

On lit dans la Gazette de France :

« Les bonapartistes ont déjà commencé dans tous les départements la campagne des élections sénatoriales ; ils cherchent, par tous les moyens possibles, promesses et menaces, à capter les voix des futurs délégués communaux.

Nous apprenons par une lettre de notre correspondant d'Espagne, dit l'Univers, qu'une dépêche à nous adressée le 3 avril a été arrêtée par ordre du bureau de Paris, qui n'a pas permis qu'elle nous fût remise.

« Le préfet de Saint-Sébastien prépare avec Cabrera l'entrée de quelques forces par la frontière au cri de : Vive la paix ! »

Ne pouvant contester ces faits, on a préféré supprimer la dépêche qui nous en donnait la nouvelle, de peur, sans doute, que, comme pour le manifeste de Cabrera, la divulgation de ces menées ne les fit avorter.

« Le préfet est à Hendaye. Des armes et des munitions sont rassemblées à Irun pour armer les cabreristes. Le moment approche. »

Le Journal de Florence du 6 publie « un bref du Pape qui n'avait pas encore été livré à la publicité, » quoi qu'il soit daté du 7 janvier. Ce bref est adressé à l'Association réparatrice envers la Très-Sainte Trinité, sous le patronage de Saint-Michel-Archange, établie en France pour demander à Dieu l'extinction des sociétés secrètes et la conversion des membres qui les composent.

Voici le texte publié par le Journal de Florence :

LA FRANC-MAÇONNERIE.

« 12 7bre. Préfet à secrétaire général du gouvernement à Paris. »

PIE IX, Pape.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Depuis longtemps déjà et presque dès l'origine de la secte maçonnique, le Saint-Siège, qui en découvrirait très-clairement la malice, l'avait condamnée et frappée d'excommunications réitérées.

Les avertissements de l'Eglise ont été inutiles, et beaucoup, même parmi ceux qui auraient dû étouffer ce monstre, n'ont pas craint de le favoriser, si bien que maintenant aucune force humaine n'est capable de lutter contre lui.

Nous pensons donc devoir recommander le projet que vous avez formé d'apaiser Dieu offensé par cette impie société qui, dans ses antres surtout, l'accable d'insultes et de blasphèmes.

« Ce matin, 6 avril, dès avant cinq heures, une vingtaine de gendarmes et autant d'agents de police cernaient l'église de Notre-Dame. Vers cinq heures, les prêtres de cette église s'étant aperçus de ce déploiement de forces, se rendirent à la sacristie attenante à la cure pour s'assurer si quelque attentat nocturne contre la propriété n'avait point eu lieu.

« Vous venez de publier un article dans lequel vous m'accusez d'avoir volé et mangé des pigeons voyageurs qui m'avaient été confiés par un honorable habitant de Laval, pour être expédiés au gouvernement de la Défense nationale, peu de jours avant l'investissement de Paris.

« 12 7bre. Préfet à secrétaire général du gouvernement à Paris. »

« 13 7bre 1870. — Préfet à secrétaire général du gouvernement à Paris. »

« Sur ce, Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer. Eug. DELATTRE. »

» Au reçu de ces cages, il faudra mettre les pigeons dans des volières en ayant soin de ne pas les mélanger. — Signé Delattre.

» 13 7bre 1870. — Préfet à secrétaire général du gouvernement à Paris.

» Sur ce, Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer. Eug. DELATTRE. »

Le Courrier d'Angers ajoute :

« M. Delattre n'a donc point mangé, avant leur départ pour Paris, quelques-uns des 35 pigeons qui lui avaient été confiés par un honorable habitant de Laval. Ils sont revenus sains et saufs au pigeonnier natal, après avoir accompli leur voyage à Paris ; ils ont reçu les soins de M. Delattre, et nous ne doutons pas qu'ils roucoulent encore dans le pigeonnier de M. X... Nous sommes heureux de constater pour ces intéressants voyageurs, que l'accident fâcheux dont ils auraient été victimes et dont on a tant parlé à Laval, n'a été qu'une fable odieuse inventée à plaisir par la malignité publique. »

Etranger.

L'ATTENTAT DE GENÈVE.

C'est fait. Les libéraux de Suisse viennent d'ajouter à leurs violences contre les catholiques la prise de possession de l'église Notre-Dame. Cette église, on le sait, avait été bâtie pour les catholiques par la générosité commune des Français, des Anglais, des Italiens, des Belges, etc.

« Ce matin, 6 avril, dès avant cinq heures, une vingtaine de gendarmes et autant d'agents de police cernaient l'église de Notre-Dame. Vers cinq heures, les prêtres de cette église s'étant aperçus de ce déploiement de forces, se rendirent à la sacristie attenante à la cure pour s'assurer si quelque attentat nocturne contre la propriété n'avait point eu lieu.

« Vous venez de publier un article dans lequel vous m'accusez d'avoir volé et mangé des pigeons voyageurs qui m'avaient été confiés par un honorable habitant de Laval, pour être expédiés au gouvernement de la Défense nationale, peu de jours avant l'investissement de Paris.

« 12 7bre. Préfet à secrétaire général du gouvernement à Paris. »

« 13 7bre 1870. — Préfet à secrétaire général du gouvernement à Paris. »

sur la serrure de la grande porte du milieu. Les prêtres montèrent rapidement les escaliers et demandèrent ce qui se faisait là ; les agents les renvoyèrent encore sans explication.

» M. le recteur de Notre-Dame, apercevant dans la foule le directeur de la police centrale, M. Cuenoud, protestant vaudois, courut à lui ; mais aussitôt M. Cuenoud tourna le pied et se dirigea du côté de la gare. Ce n'est qu'à cinquante ou soixante pas que M. le recteur put l'atteindre.

» Là, M. Cuenoud, interrogé, refusa toute explication, disant qu'il n'était là que comme simple particulier, n'ayant qu'à maintenir l'ordre public s'il était troublé. M. le recteur lui dit : « Mais alors il n'y a point de sincérité parmi vous ; vos agents me renvoient à leur supérieur, vous me dites que cela ne vous concerne pas ! » M. Cuenoud prit le large, en disant de fort mauvaise humeur : Allez à l'église ! C'est M. Deshusses, président du conseil de paroisse (ce qui est inexact) et M. le juge Peillonnet, qui sont entrés. La police est à leurs ordres.

» M. le recteur et ses vicaires revinrent en toute hâte à la petite porte de droite non encore clouée, et demandèrent à entrer. Aussitôt un coup de sifflet amena toute la police sur ce point : les prêtres étaient tirillés en tous sens par les agents qui voulaient les écarter ; ils parvinrent cependant à résister en se cramponnant à la porte, qu'ils ouvrirent. Derrière la porte, dans le tambour intérieur, se rencontra à l'instant même M. Deshusses, accompagné de six à huit hommes ; M. le recteur lui dit :

» — Que faites-vous ici à ces heures ? Vous venez faire nuitamment un acte de voleur. En vertu de quel droit êtes-vous là ?

» M. Deshusses. — En vertu de l'élection. M. le recteur. — Je proteste : l'élection ne vous a pas donné le droit de violer l'église. Je proteste au nom des vrais catholiques, au nom du constructeur, M. Dunoyer, au nom des donateurs. (M. Dunoyer, malade depuis plusieurs jours, n'a pu être présent pour protester.)

» Un inconnu dit à M. le recteur : Si vous voulez faire opposition, vous viendrez au Palais de Justice, de neuf heures à midi.

» Monsieur le recteur. — Nous avons déjà fait opposition légale précédemment, et je la maintiens.

» Pendant ce temps, un vicaire dit : Entrons ! allons sauver le Saint-Sacrement !

» M. le recteur parvint à forcer le passage de la porte du tambour, gardée par cinq ou six hommes. Les vicaires qui le suivaient furent refoulés brutalement et accrochés par les agents du dehors, auxquels M. Deshusses ou l'inconnu placé près de lui ordonna d'agir.

» A ce moment, M. Cuenoud qui, deux minutes plus tôt, réclamait le rôle de « simple particulier », est venu interpellé les vicaires en ces termes : Pourquoi venez-vous soulever ici un conflit ? L'un d'eux lui répondit d'un ton élevé : Nous voulons sauver le Saint-Sacrement. Et ils restèrent au haut des escaliers, à côté des gendarmes.

» La petite foule rassemblée sur la place restait impassible ou semblait plutôt triste et dégoûtée de ces violentes iniquités.

» M. le recteur, dans l'église, insistait énergiquement pour obtenir la liberté d'emporter le Saint-Sacrement. M. Deshusses refusait, disant que rien ne serait touché ni changé pendant les débats du procès. M. le recteur déclara qu'il ne sortirait pas de l'église sans emporter le Saint-Sacrement, ce qui fit cesser l'opposition.

» Au bout de cinq minutes, M. le recteur sortit enfin avec le saint ciboire sous son habit ; les vicaires, après avoir fait la genuflexion, l'escortèrent, tête découverte, jusqu'à la chapelle des sœurs, à quelques minutes de distance, où il fut déposé.

» Un seul catholique se trouva là pour se joindre à ce douloureux cortège. La surprise matinale dont les violateurs de l'église avaient usé n'avait pas permis au public de s'apercevoir de l'attentat.

» Ce n'est que plus tard que la nouvelle s'en répandit, en portant la stupéfaction et le deuil dans toutes les familles catholiques.

» Les portes de l'église sont maintenant scellées ; une serrure y a été changée, la clef est on ne sait entre quelles mains. Tel est le douloureux récit qui remplira d'amertume tous les cœurs chrétiens et honnêtes.

» Que les catholiques ne perdent point courage. Qu'ils s'unissent toujours plus étroitement, forts de leurs droits et con-

fiants dans le Seigneur. Notre foi nous sauvera ; nous sommes les enfants soumis de celui qui a envoyé les apôtres évangéliser le monde et leur a dit : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. »

(Suivent les signatures de MM. Lamy, recteur de Notre-Dame, Dénériaz, F. Girard, L. Jeantet et L. Chavaz, vicaires de Notre-Dame.)

ANGLETERRE.

Le *Times* publie le texte des deux principaux passages de la note allemande et de la réponse belge ; il dit que la question n'est nullement vidée. Le gouvernement allemand a été sondé sur le point de savoir s'il considérait la publication de la correspondance comme opportune ; il s'est réservé la faculté de la publier quand cela lui conviendrait.

Londres, 8 avril.

Presque tous les journaux commentent l'incident qui s'est produit entre la Belgique et l'Allemagne, prennent parti pour la première de ces deux puissances.

Le *Times* dit : « En attendant une explication plus complète, nous croyons que l'Allemagne n'a nullement les desseins monstrueux que les craintes de ses voisins lui attribuent. C'est M. de Bismark qui a fait publier dans notre journal le fatal projet de M. Benedetti concernant la Belgique ; il ne peut supposer que son importance ait diminué depuis cette époque. Les relations politiques que tous les principaux États de l'Europe seraient changées par un mouvement de l'Allemagne dans cette direction. »

BELGIQUE.

« Il n'y a pas de lois en Belgique qui permettent de vous donner la satisfaction que vous demandez, » a dit au chancelier fédéral le ministre belge à Berlin. « Eh bien, faites-en ! » a répondu M. de Bismark. Ce mot résume toutes les prétentions de la politique prussienne. Il faut changer tout ce qui gêne M. de Bismark et refaire le monde moral et social pour que le dominateur puisse manœuvrer à l'aise. Tous les pouvoirs violents tiennent de l'esprit révolutionnaire ; la devise de Danton est leur devise : de l'audace, de l'audace, et encore de l'audace !

ROME.

On parlait ces jours-ci à Rome d'une lettre particulière que le fils d'Isabelle aurait adressée au Saint-Père, et dans laquelle il laissait voir un grand découragement ; Alphonse, qui avait tant désiré l'envoi d'un nonce à Madrid, n'en disait mot, et laissait voir en termes tristes l'intention de suivre l'exemple d'Amédée. Nous ne sommes pas en mesure de garantir l'exactitude de cette nouvelle, mais nous savons que le petit parti d'Alphonse auprès du Pape ne cache pas son inquiétude.

AUTRICHE.

On écrit de Gratz à l'Agence Havas : Dimanche dernier, l'infant don Alphonse, accompagné de sa femme, est arrivé de Frohsdorf dans notre ville, où il s'est installé dans une villa louée par lui depuis plusieurs années.

Une association libérale de la ville avait projeté une démonstration hostile à l'arrivée des infants, démonstration motivée par les cruautés attribuées à don Alphonse dans la guerre carliste.

Mais le gouverneur de la ville a fait appeler le président de cette association et lui a signifié que l'autorité s'opposerait à toute manifestation de ce genre. Il a ajouté que les faits dont on accusait le prince espagnol n'étaient rien moins que prouvés.

Le lendemain, de leur arrivée, les infants ont reçu la visite de toute la noblesse autrichienne de Gratz et des environs.

PRUSSE.

A la suite d'une consultation de médecins, qui ont déclaré que la différence entre le climat de l'Allemagne et celui de l'Italie était peu favorable à l'état de l'empereur, celui-ci vient de renoncer à son voyage en Italie.

C'est en vue de cette résolution que le prince impérial a manifesté télégraphiquement au roi Victor-Emmanuel son désir de lui rendre visite en compagnie de la princesse sa femme. Il a en même temps prié le

roi d'Italie de lui fixer le lieu et l'époque de l'entrevue projetée.

La *Gazette de la Croix* confirme que l'empereur Guillaume a renoncé au projet de rendre visite à Victor-Emmanuel. Elle annonce que le prince impérial et la princesse sa femme partiront pour l'Italie d'ici à quelques jours. Leurs plus jeunes enfants doivent, pendant ce temps, se rendre en Angleterre.

La *Correspondance provinciale* dit que l'annonce du voyage de l'empereur en Italie était prématurée. Malgré le désir bien accentué de l'empereur, les objections des médecins se sont, jusqu'ici, opposées à une résolution définitive à cet égard.

VOYAGE DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Venise, 7 avril.

Le comte Andrassy, qui n'était jamais venu à Venise, restera encore ici pendant quelques jours, gardant l'incognito.

Les ministres italiens retourneront incessamment à Rome pour la reprise des travaux parlementaires.

Hier, pendant que l'empereur et le roi étaient au Lido, le comte Andrassy a fait une longue visite à M. Visconti-Venosta.

L'empereur d'Autriche a décoré le duc d'Aoste, le duc de Gènes et le général Menabrea de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie.

Le général Ricotti, ministre de la guerre, le comte Cantelli, ministre de l'intérieur, le contre-amiral Saint-Bon, ministre de la marine, M. Artom, secrétaire général au ministère des affaires étrangères, le général Medici, le général Pianell et le comte Castellengo, grand écuyer de la maison du roi, ont été décorés du grand cordon de l'ordre de Léopold. Tous les aides de camp du roi et des princes ont été décorés.

Le roi a fait divers présents à l'empereur.

L'empereur a remercié le syndic pour l'accueil qui lui a été fait par la ville de Venise. Le syndic a été décoré de l'ordre de François-Joseph avec la plaque.

Le préfet a été décoré du grand cordon de l'ordre de François-Joseph ; le comte Panisera, dit Viglio, grand-maître des cérémonies, a été décoré du grand cordon de l'ordre de François-Joseph. Le colonel Govone a été décoré de l'ordre de Léopold.

Le prince Amédée part ce soir. Le duc de Gènes part demain. Le prince Humbert et la princesse Marguerite resteront ici encore quelques jours.

Le roi est parti directement pour Naples. Ce soir a lieu un dîner donné par le prince de Piémont.

Le roi a accompagné l'empereur à bord du yacht le *Miramar*. Quelques bateaux à vapeur remplis de monde ont salué et acclamé leurs Majestés. La troupe a rendu les honneurs. L'artillerie des forts tirait des salves.

Quatre-vingts invités assistaient au dîner.

Le roi a porté le toast suivant :

« Je bois à la santé de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, mon cher hôte, mon frère et ami ; je bois à la prospérité, à l'union constante de nos peuples pour toujours. »

L'empereur a répondu :

« C'est avec les sentiments de la plus vive reconnaissance pour l'accueil cordial et sympathique que j'ai trouvé ici et de sincère amitié pour Votre Majesté que je bois à la santé de Sa Majesté le roi d'Italie, mon frère et cher ami, à la santé de la famille royale, à la prospérité et au bien-être de l'Italie. »

L'empereur d'Autriche et le roi d'Italie ont quitté Venise.

On télégraphie de Pola, 7 avril :

L'empereur est arrivé. Il a été reçu solennellement par l'escadre et par toute la population. Le bourgmestre a prononcé un discours rempli de protestations de fidélité. La ville est illuminée.

Venise, 7 avril.

La *Gazette de Venise* dit : « Le toast porté par l'empereur d'Autriche à la prospérité et au bonheur de l'Italie est un fait d'une telle importance politique, que tout commentaire ne ferait qu'en amoindrir l'impression. Venise en a éprouvé la plus vive satisfaction et y a trouvé la plus grande récompense pour la manière à la fois digne et polie, intelligente et patriotique dont elle a accueilli et fêté un ami de l'Italie, en donnant une

nouvelle preuve de son attachement et de sa confiance au roi à qui on doit ce grand événement. »

Berlin, 7 avril.

La *Correspondance provinciale*, parlant du voyage de l'empereur François-Joseph à Venise, reproduit l'appréciation des feuilles viennoises qui ont des attaches gouvernementales, portant que la rencontre des monarques trouve son caractère politique dans l'affermissement de l'union des trois empereurs, et que les intérêts de la paix trouveront dans l'attitude de l'Autriche une puissante garantie.

La *Correspondance* ajoute qu'à ce point de vue le peuple allemand voit le voyage de l'empereur d'Autriche avec une sincère sympathie.

ESPAGNE.

Voici les dépêches communiquées par l'Agence Havas :

Bayonne, le 7 avril.

Le bruit court ici que douze des carlistes qui ont arrêté à Vera la femme et le fils du général Aguirre, lequel a reconnu le roi Alphonse, ont osé entrer sur le territoire français dans le but de s'emparer de la personne d'Aguirre.

On parle d'autres carlistes qui seraient cachés dans les environs de Bayonne pour assassiner Cabrera.

La police française fait des recherches, qui jusqu'à présent sont restées infructueuses.

Bayonne, 8 avril.

Pour empêcher les défections, les carlistes répandent le bruit que les officiers qui adhèrent au manifeste de Cabrera sont envoyés à Cuba comme soldats.

La vérité est que ceux qui se présentent reçoivent des consulats les ressources dont ils ont besoin et sont envoyés au dépôt, où on leur donne la paie qui correspond à leur grade.

Les officiers arrivent dans un état déplorable.

Le nombre des adhésions augmente considérablement.

Nouvelles militaires.

La nouvelle théorie d'infanterie dont nous avons parlé récemment est l'objet, au ministère de la guerre, de modifications importantes. Le nouveau règlement était fait pour trois pelotons, quand le vote précipité de la loi en troisième lecture a laissé à la compagnie son organisation ancienne à deux sections. Nécessairement un tel état de choses nécessite un remaniement complet du règlement nouveau, et presque le maintien pur et simple de l'ancien. Nous regretterions vivement, pour notre part, que les manœuvres actuelles de la compagnie, reconnues insuffisantes et défectueuses, restassent ce qu'elles sont actuellement, c'est-à-dire ce qu'elles étaient en 1870.

Avec les effectifs considérables de la compagnie nouvelle, les défauts de l'ancien règlement s'accroîtraient dans une proportion déplorable ; il n'est pas possible que les officiers chargés de la révision de ce règlement ne le comprennent et ne cherchent à y remédier.

Le nouveau service en campagne de cavalerie vient de paraître. Jusqu'ici le règlement sur le service en campagne était unique pour toutes les armes ; il paraît étonnant, puisque l'on a cru bon de distinguer dans cette instruction la cavalerie de l'infanterie, que le règlement particulier à cette arme, beaucoup plus urgent et plus important, n'ait pas paru encore.

On sait que les douze bataillons de chasseurs à pied, non attachés aux corps d'armée territoriaux, sont mis en dehors des commandements mobilisables par unités tactiques de divisions, corps d'armée, armées. Quatre de ces bataillons seront désormais attachés d'une façon spéciale à la garnison de Paris.

Chronique locale et de l'Ouest.

Dans sa séance de jeudi, le Conseil général a émis un avis favorable aux résolutions du conseil municipal d'Angers rela-

tivement à l'aggravation des taxes d'octroi.

Des résolutions semblables ont été approuvées pour les conseils municipaux de Saumur et Cholet.

La gare de la Motte-Bourbon (Vienne) sera ouverte à la télégraphie privée le 4^{er} mai prochain.

On nous annonce que le parti républicain a déjà fait choix, dans Maine-et-Loire, d'un candidat au Sénat, qui serait M. Allain-Targé père, ancien procureur général.

M. Robert d'Orléans, duc de Chartres, dont on se rappelle la brillante conduite à l'armée de la Loire, sous le nom de Robert le Fort, passe du 47^e chasseurs à cheval, où il était chef d'escadron, au 8^e dragons, où il est promu lieutenant-colonel.

Il est remplacé dans son ancien régiment par M. Piéto, capitaine instructeur au 7^e hussards.

Sur l'ordre du ministre de la guerre, on s'occupe déjà, dans les divers corps d'armée, de la répartition à donner aux batteries de l'armée territoriale. Dans chaque région, le poste de chaque batterie sera indiqué d'avance, de telle sorte que les hommes désignés pour la servir sauront où ils doivent se porter et se réunir en cas de mobilisation.

Pour assurer plus complètement encore les besoins du service, on va construire de vastes magasins pour l'aménagement du matériel et de l'équipement de l'armée territoriale.

Grâce à l'ensemble des mesures prises et des prescriptions édictées, on évitera toute perte de temps, toute confusion, et, au moindre appel, les intéressés pourront opérer, pour ainsi dire, instantanément leur concentration, sans qu'il y ait à craindre ni erreurs ni fausses directions.

La répartition des régiments de l'armée territoriale sera des plus simples: le 4^{er} corps d'armée comprenant les huit premiers régiments, le 2^e corps les huit régiments suivants, et ainsi de suite.

D'après cette répartition, le 4^e corps (Le Mans), comprendra: 25^e régiment, Laval; 26^e, Mayenne; 27^e, Mamers; 28^e, Le Mans; 29^e, Dreux; 30^e, Chartres; 31^e, Alençon; 32^e, Argentan.

Le 9^e corps (Tours), comprendra: 65^e régiment, Châteauroux; 66^e, Le Blanc; 67^e, Parthenay; 68^e, Poitiers; 69^e, Châtellerauld; 70^e, Tours; 71^e, Angers; 72^e, Cholet.

Le 40^e corps (Rennes), comprendra: 73^e régiment, Guingamp; 74^e, Saint-Brieuc; 75^e, Rennes; 76^e, Vitré; 77^e, Cherbourg; 78^e, Saint-Malo; 79^e, Granville; 80^e, Saint-Lô.

Le 41^e corps (Nantes), comprendra: 81^e régiment, Nantes; 82^e, Ancenis; 83^e, La Roche-sur-Yon; 84^e, Fontenay-le-Comte; 85^e, Vannes; 86^e, Quimper; 87^e, Brest; 88^e, Lorient.

Hier soir, à la représentation du cirque Kerwich, le terrible artilleur, qui avait remporté deux succès, a été couché à son tour.

Sa gloire se trouve éclipsée: il eût mieux fait de s'en tenir à son triomphe.

Lundi, la troupe de M. Marck donnera à Saumur une représentation des *Vieux Garçons*, de Victorien Sardou, qui sont une nouveauté pour notre scène. Le *Courrier d'Angers* s'est exprimé en ces termes au sujet de la pièce et de son interprétation:

« A l'encontre d'Alexandre Dumas fils, qui sait si bien creuser une idée, dont tout le théâtre n'est qu'une série de plaidoyers, habillés dans ce style enchanteur que l'on sait, Victorien Sardou est l'homme du paradoxe; sur une donnée invraisemblable, il vous bâtit une intrigue qui brille surtout par les détails, la hardiesse des situations, l'originalité des types.

« Nous n'avons pas ici à prendre la défense du célibat, mais, n'en déplaise à l'auteur, tous les célibataires ne sont pas des gens vivant toujours et quand même sur le bien d'autrui, ou ramollis par une existence tapageuse qui leur a enlevé jusqu'aux facultés les plus essentielles. Étant données ces réserves, la comédie des *Vieux Garçons* est amusante, et frap-

pée au bon coin du maître. Les tirades à l'emporte-pièce y abondent, l'intérêt ne s'y endort pas un seul instant, surtout pendant les trois derniers actes où Mortemer, le vieux roué, lutte contre sa nature... de célibataire endurci, pour arriver à cette explosion paternelle qui termine si bien la pièce. Nos confrères ont déjà dit que cette création était une des meilleures de M. Marck, qui a joué ce rôle avec une originalité, une variété de talent dont il est d'ailleurs coutumier; et, comme dans ses précédentes apparitions, la pensée du chroniqueur ne peut se traduire que par ce mot: Parfait! parfait! Aussi le public lui témoigne-t-il sa satisfaction en accourant en foule. Quel tact n'a-t-il pas montré dans la scène si scabreuse du canapé, si bien jouée aussi par M^{me} Gaugiran! Quelle sensibilité dans le dernier acte, où il a aussi trouvé dans M. Gaugiran un si digne partenaire!

« MM. Silvy, un Vaucourtois tout simplement épique, Jazon (Clavières), Clauzel et Hems, donnaient la réplique à leur directeur, et, ce voisinage aidant, ont été tout simplement excellents. Même observation pour M^{me} Hems, fine et charmante dans un rôle trop peu important; M^{lle} Anglade, qui a peut-être exagéré un peu trop ses effets dans le personnage de la paysanne devenue cocotte de la haute, mais qui a su faire plaisir. J'en passe, et des meilleures. En somme, pièce bien montée; et il eût suffi d'ailleurs du concours prêté par le directeur-acteur pour en assurer le succès. »

Les éleveurs de la Bretagne, de la Normandie et du Perche ont signé une pétition pour demander au ministre de l'agriculture et du commerce de leur donner l'assurance qu'un décret prohibant la sortie des chevaux ne sera pas rendu. Il faut remarquer que la seule crainte de représailles a fait baisser immédiatement le prix des chevaux, non seulement dans l'Orne et la Sarthe, mais encore dans les anciennes provinces de l'Anjou et du Poitou.

Les délégués des éleveurs viennent d'arriver à Paris, et ils ne tarderont pas à remettre cette pétition à M. de Meaux.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la loi sur la protection à donner aux enfants employés dans les professions ambulantes.

Après avoir constaté que le pouvoir judiciaire a appliqué les dispositions de la loi sans difficulté, M. Buffet dit qu'il n'en est pas de même pour les obligations qu'elle impose aux autorités municipales et aux agents administratifs. Il rappelle l'interdiction d'employer dans les professions ambulantes des enfants âgés de moins de 16 ans, l'obligation faite à tout individu exerçant l'une de ces professions d'être porteur des papiers nécessaires pour justifier l'identité des enfants qu'il emploie, enfin le devoir qui incombe aux autorités municipales d'interdire toutes représentations aux individus qui n'auraient pu faire la justification requise.

« C'est précisément, ajoute le ministre, cette disposition sur laquelle repose toute l'efficacité de la loi qui, d'après des informations récentes, serait jusqu'ici restée lettre morte dans un très-grand nombre de départements où l'on continuerait de voir des enfants se livrer à la mendicité ou figurer dans des troupes de saltimbanques. »

De là, pour les préfets, le besoin de stimuler à cet égard la sollicitude des municipalités.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé aux préfets la circulaire suivante:

« Monsieur le préfet,
« Le décret du 25 mars 1852 avait déterminé le « mode d'organisation des chambres consultatives d'agriculture, » et deux circulaires, en date des 4^{er} avril et 20 juin de la même année, avaient invité les préfets à procéder à la nomination des membres qui devaient composer ces assemblées, et indiqué les règles à suivre pour la tenue des réunions.

« Ces chambres ont été organisées dans tous les départements; mais, dans plusieurs d'entre eux, après quelques années d'existence, elles ont cessé d'être réunies par les préfets, puis ont disparu.

« Vous n'ignorez pas, monsieur le préfet,

que les chambres ont des attributions qui rendent leur existence indispensable. Ainsi, elles sont chargées spécialement de la statistique agricole de l'arrondissement, et leur avis peut être demandé sur les changements à opérer dans la législation agricole, sur l'établissement des foires et marchés, sur la destination à donner aux subventions distribuées par l'Etat et le département, ainsi que sur la création des écoles d'agriculture et des fermes-écoles.

« En conséquence, et pour obéir aux prescriptions du décret précité, il m'a paru nécessaire d'assurer le fonctionnement régulier d'une institution dont l'utilité a été constatée à plusieurs reprises.

« Je vous prierais donc, monsieur le préfet, de prescrire les dispositions nécessaires pour la reconstitution des chambres consultatives d'agriculture dans votre département, dans le cas où elles auraient cessé d'exister, et je vous demanderais de me rendre compte de l'application que vous aurez faite des présentes instructions.

« Recevez, etc.
« Le ministre de l'agriculture et du commerce,
« C. DE MEAUX. »

L'*Echo universel* donne les listes suivantes comme arrêtées dans la Loire-Inférieure pour les élections sénatoriales:

Liste concertée entre les légitimistes et les bonapartistes: M. le baron de Lareinty, M. Ernest de la Rochette, député de l'extrême droite, et M. Toinnet de la Turmelière, ancien député au Corps législatif, ancien chambellan de Napoléon III.

Liste centre droit centre gauche: M. Faustin-Hélie, M. Doré-Graslin, M. Lechat, maire de Nantes.

Nous ne reproduisons ces renseignements que sous toutes réserves.

LES TRAMWAYS A NANTES.

On lit dans l'*Espérance du peuple*:

« On sait que la création de tramways en notre ville est en projet depuis quelque temps. L'étude se poursuit, mais le problème ne pourra se résoudre, car le difficile sera de passer à l'exécution.

« C'est le moment de se rappeler, nous fait remarquer un bon observateur, la faute énorme commise à Nantes, en dépit de bien vives réclamations, lorsqu'on sacrifia la plus belle de nos promenades, celle de la Fosse, pour la transformer en rail-ways, au grand détriment de la circulation et de la beauté de notre port.

« En sommes-nous à la seconde édition de nos bourdes urbaines? Allons-nous de gaieté de cœur obstruer cette fois tout-à-fait les rues les plus fréquentées et nos quartiers principaux?

« Ce serait pour le coup une bévue colossale qui, espérons-le, ne trouvera pas de sérieux approbateurs. L'étroitesse de nos voies de communications, leur pente souvent si rude, leurs détours perpétuels, rendent impossible l'adoption de ce système américain.

« On en comprendrait peut-être l'application dans une grande ville aux larges et longues percées, comme Bordeaux dans ses quartiers de Tourny et de l'Intendance.

« On conçoit que les créateurs de tramways de Paris ou quelques imitateurs aient été saisis un instant de la perspective fascinatrice d'un réseau général de ce mode de locomotion. Une lueur de bon sens devra suffire bientôt pour faire disparaître ce mirage.

« Certes les tramways sont un excellent moyen de traction et de transport; mais les plus grandes cités, hormis la capitale, ne semblent guère taillées sur un patron assez vaste pour se procurer les avantages de cette nouvelle invention. Est-ce d'ailleurs un véritable progrès? A chaque instant le sol de nos rues est remanié par suite de la pose ou de la rupture des tuyaux du gaz et de l'eau. A chaque instant il faudrait enlever les rails des trains omnibus et leurs supports: Le service subirait donc de continuelles interruptions.

« D'un autre côté, — et ceci est bien plus sérieux encore, — comment se garer des accidents lorsque roulant sur ses inflexibles lignes de fer les omnibus du tramway recevraient souvent le choc de voitures mal dirigées venant s'écraser contre ces masses roulantes. On a déjà bien de la peine à échapper au péril des encombrements ordinaires; ce serait bien pis, ma foi!... »

« Donc la compagnie naissante en question agit comme un enfant qui court après l'impossible ou ne connaît pas d'obstacles. Elle s'arrêtera d'elle-même, croyons-nous, en si beau tramway et nous laissera avec le remords déjà assez vif d'avoir admis sur la Fosse ces malencontreuses voies ferrées intra muros. »

Le tirage de la Loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu le jeudi 15 avril, à une heure, au siège de l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

On prie les personnes qui voudraient bien offrir des lots de les adresser sans retard. L'exposition publique des lots aura lieu à partir du dimanche 11 avril. Toutes les personnes qui s'intéressent à l'œuvre de Saint-Joseph sont appelées à les visiter et à honorer de leur présence le tirage de la Loterie.

Dernières Nouvelles.

Voici, d'après le *Times*, le résumé de la réponse de la Belgique à la Note prussienne que nous publions hier:

« La réponse du gouvernement belge, expédiée peu de jours après la réception de la Note allemande, réfute celle-ci en détail. Il y est rappelé que les lettres pastorales des évêques sont de vieille date, étant contemporaines du commencement de la lutte entre l'Allemagne et le Pape, et qu'elles sont oubliées. L'Adresse à l'évêque de Paderborn a été désavouée par le Comité des œuvres pontificales; c'était une œuvre individuelle et non celle d'une Société organisée.

« En ce qui touche le complot Duchesne, le gouvernement allemand ne doit pas oublier qu'il a remercié les autorités belges de ce qu'elles avaient fait: l'enquête n'est, du reste, pas terminée. La réponse du cabinet de Bruxelles ajoute que les lois belges suffisent à la répression de toutes les offenses, mais que l'intention d'offense ne peut être punie, et qu'elle ne tombe en aucun pays sous le coup de la loi.

« Protestant ensuite contre certaines attaques contenues dans la Note allemande, le gouvernement belge appelle l'attention sur le fait que la liberté dont jouit la Belgique est en réalité le produit de toutes les forces de la nation, que l'attitude du peuple belge a toujours été admirée, que la nation a donné l'exemple de la liberté alliée à l'ordre, et qu'elle a puissamment contribué à l'établissement du « juste parlementarisme » adopté par presque tous les Etats de l'Europe.

« La Belgique indépendante et neutre, malgré ses rapports incessants avec l'Allemagne, n'a jamais rien fait qui pût altérer ces rapports avec un pays ami et, de plus, garant de son indépendance. Des phrases amicales terminent la réponse belge. »

Il paraît que les Notes allemande et belge ont été communiquées, mais verbalement seulement, aux puissances européennes, et que l'Allemagne a déclaré qu'elle attendrait, pour agir, le résultat de l'enquête Duchesne.

Pour les articles non signés: P. GONZ.

Publications de mariage.

Henri-Aimé Renou, cavalier de manège, et Françoise Rivet, couturière, tous deux de Saumur.

Alexandre Boucault, cocher, et Marie-Louise-Augustine Jacquy, domestique, tous deux de Saumur.

Joseph Menard, cultivateur, de Doué, et Marie-Julie Robert, cuisinière, de Saumur.

Charles-François-Joseph Pichard, coiffeur, de Saumur, et Joséphine-Urbaine Roseau, sans profession, de Varennes-sous-Montsoreau.

François Guérinet, journalier, de Neuil, et Marie Cassegrain, journalière, de Saumur.

Louis-Henri-Célestin Legeai, garde du génie, et Aline-Marie-Louise-Adèle Delou, sans profession, de Saumur.

Barthélemy-Auguste Bourasseau, huissier, et Marie-Antoinette Royer, sans profession, tous deux de Saumur.

Eugène Rohé, entrepreneur, de Thouars, et Louise-Justine Moguier, sans profession, de Saumur.

Etienne Perthué, ferblantier, de Saumur, et Marie Paillard, lingère, de Châteaugontier.

Pierre Guet, cultivateur, de Saint-Florent, et Anne Souillé, marchande de poisson (veuve), de Saumur.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 12 avril 1875,

Avec le concours de M. EMILE MARCK, UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

LES VIEUX GARÇONS

Pièce en 5 actes, de Victorien Sardou.

M. Émile MARCK remplira le rôle de Mortemer.

Au 4^e acte, la Chanson des Écrivains.

Au 3^e acte, l'Intérieur des vieux garçons.

DISTRIBUTION.

De Mortemer MM. EM. MARCK.
De Veaucourtois SILVY.
De Nantjac GAUGIRAN.
Clavières JAZON.

Châtenay
De Troènes
Du Bourg
Jean
Ulric
Rebecca
Antoinette
Clémence
Nina
Louise

GLAUSEL.
HEMS.
CIFOLELLI,
BOUTARD.
HAMONEAU.
M^{mes} HEMS.
GAUGIRAN.
HAMILTON.
ANGLADE.
FERNANDE.

Vu sa longueur, cet important ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

Les Millionnaires de Paris

Cette œuvre, due à la plume de MM. OCTAVE FÉRÉ et EUGÈNE MORET, que publie actuellement l'Opinion Nationale, est appelée à un succès des plus éclatants.

LES ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gra-

tuitement tout ce qui a paru de cet important roman.

ABONNEMENTS : 16 fr. par trimestre.
Adresser les mandats à l'Administration, 5, RUE COQ-HÉRON, PARIS.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	63	90	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	775	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	737	50	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	92	60	»	Crédit Mobilier	478	75	16	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1465	»	5
5 % jouiss. novembre	102	75	»	Crédit foncier d'Autriche	580	»	»	Société autrichienne, j. janv.	690	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	472	50	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	2	Est, jouissance nov.	550	»	3	Orléans	207	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	688	75	3	Paris-Lyon-Méditerranée.	304	»	»
— 1865, 4 %	483	75	»	Midi, jouissance juillet.	1160	»	»	Est	304	50	»
— 1869, 3 %	330	»	3	Nord, jouissance juillet.	912	50	2	Nord	308	75	»
— 1871, 3 %	297	»	1	Orléans, jouissance octobre.	382	50	2	Ouest	302	50	»
— 1875, 4 %	453	75	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	»	»	»	Midi	302	»	»
Banque de France, j. juillet.	3892	50	2	Vendée, 250 fr. p. j. août.	895	»	»	Deux-Charentes	276	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	590	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	81	»	1	Vendée	242	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	487	50	»	Société immobilière, j. janv.	386	25	»	Canal de Suez	513	75	»
Crédit foncier colonial, 250 f.	320	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	»	»	1				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	»								

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
Le dimanche 9 mai 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

TROIS MAISONS

Au Pont-Fouchar, commune de Baugé, dont la désignation suit :

La première, occupée par M. Ouzilleau, charron, se compose, au rez-de-chaussée, d'une pièce à cheminée, deux caves, une pièce au premier étage, grenier au-dessus; au nord de cette maison, grand atelier de charbonnage, construit en pierres et couvert en ardoises, cour et jardin derrière les bâtiments, écurie au fond de la cour, bâtiment servant de cuisine et appentis au midi; le tout joignant au couchant la grande route de Bournean, au midi la maison ci après désignée;

La deuxième, occupée par M. Douet, se compose de deux pièces au rez-de-chaussée, dont une à cheminée, même distribution au premier étage, grenier, cave voutée, petite cour au midi sur laquelle ouvre la porte d'entrée de la maison; le tout joignant vers levant la route de Bournean.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (194)

A VENDRE
DE SUITE,

Maison d'Épicerie, Mercerie, Bonneterie et Grainage.

Située à la Croix-Verte. S'adresser à M^{me} veuve LEONARD ou à M. CHIVERT, rue d'Alsace, 15.

Etude de M^e BOUGÈRE, notaire à Angers, 4, rue Haute-Saint-Martin.

A LOUER

1^o Présentement, une maison de campagne avec jardin, écurie, remise, sur le bord de la Loire, à Saint-Clément-des-Levées;

2^o Et pour le 1^{er} novembre 1875, une closerie, à côté, de 1 hectare 21 ares. S'adresser à M^e BOUGÈRE, notaire à Angers. (196)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE LES IMMEUBLES

Ci-après. Commune de Saint-Lambert-des-Levées.

1^o Le Pré-Pinget, contenant 6 hectares 72 ares 25 centiares, entouré de fossés, joignant d'un côté M. Dumény et d'autre côté l'avenue de Belair.

2^o Le Pré-au-Mâle ou Pré-de-la-Levée-Neuve, contenant environ 2 hectares, joignant au levant la route de Vivy, au nord ou chemin d'exploitation, au midi MM. Mauriceau et Lamotte, et au couchant M. de Rochequairie.

3^o Un petit pré, en face du précé, dent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares, joignant au levant les prés du marais de Saint-Lambert et au couchant la route.

4^o Une maison avec cour, jardin et servitudes, dite l'auberge du Point-du-Jour, louée au sieur Duveau. S'adresser, pour traiter et pour les renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (197)

Etudes de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, et de M^e POULET, avoué à Saumur.

ADJUDICATION Sur baisse de mise à prix.

L'an 1875, le mardi 20 avril, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente, par adjudication, aux enchères publiques, d'un fonds de boulangerie, exploité depuis longues années, à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 5, avec droit au bail où est exploitée ladite boulangerie; le tout dépendant de la succession bénéficiaire de M. Coulon-Cornière;

A la requête de M. Constant Coulon, et en présence de M^{me} Constance Eugénie Coulon, veuve de M. Honoré Poitvin, héritiers dudit M. Coulon-Cornière.

Mise à prix : mille francs. S'adresser audit M^e POULET, avoué, et audit notaire, M^e LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT, MAISON, à Saumur, rue de la Comédie, n^o 27. S'adresser audit notaire. (26)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

A Saumur, rue du Petit-Pré, n^o 11,

Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond. Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2.000 francs. S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs,

DE LA BRARDERIE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Levées. Logements de maître et de fermier bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 5 hectares 31 ares, joignant de deux côtés des chemins. S'adresser audit notaire. (585)

Etude de M^e CH. BERNIER, notaire à Loudun.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 avril 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne).

DU DOMAINE DU BOIS-ROGUE

Situé communes de Rossay et de Loudun (Vienne),

Comprenant : 1^o La maison de maître et ses dépendances, avec 100 hectares de bois, essence de chêne, taillis, réserves et futaies y appartenant, et renfermés de murs; 2^o Deux fermes, consistant en bâtiments, terres labourables, prés et vignes, contenant 86 hectares, formant deux exploitations distinctes; 3^o Et 9 hectares de terre, vignes, prés et bois, en dehors du parc et non compris dans lesdites fermes.

Propriété de revenu et d'agrément. Belle chasse, grande facilité pour l'exploitation des bois.

Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer, des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.

Contenance : 195 hectares. Mise à prix : 480,000 francs.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 85,

Actuellement occupée par M^{me} veuve Pineau. Cette maison comprend : Salon, salle à manger, cuisine, sept chambres à coucher, greniers, cave, bâtiment pour bureaux, écurie à quatre chevaux, grande remise et greniers à fourrages, jardin. S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 50.

DÉPOT DE PIEUX

EN PIERRE D'ARDOISE

Pour clôtures de propriétés, tonnelles et rangées de vigne, à des conditions très-avantageuses, système bien moins coûteux que le charnier. S'adresser à M. YVON fils, rue Nationale, entre les deux ponts, à Saumur. (145)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant : salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

WEBER

Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre. S'adresser rue Dacier, n^o 11.

FILS FER GALVANISÉS ET RAIDISSEURS

Pour vignes, qualité supérieure, à des prix très-modérés. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 100 »	Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 100 »
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 »	— Révisé. 125 »
MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8°. 138 »	Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny; nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 »
DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°. 600 »	— Arts complémentaires, par Haugard-Maugé, 4 vol. in-4°, chromo. 600 »
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 60 »	— Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 350 »
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8°. 40 »	Décoration et ornementation, par Lédou, 125 planches. 125 »
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 45 »	— Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Baruel, 7 vol. in-8°. 50 »
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 »	PELOUZE et FRIEMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°. 120 »
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 »	— PELOUZE et FRIEMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°. 120 »
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 »	BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 »
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 15 volumes. 600 »	— Pantheon des illustrations françaises au XIX ^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 »
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 »	— Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies.
Dictionnaire français illustré, par Dupuy de Yorepierre, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 25 fr., et relié en 2 vol. 100 »	— Don Quichotte. Grandes illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 120 »
	DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100 »
	— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100 »
	— Les jésuites. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 »
	— Les grandes maisons, par Turgan, 10 vol. in-4°, avec gravures. 150 »

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.